



## COMMUNE de TRAENHEIM

4 Rue de l'Ecole  
67310 TRAENHEIM

### ARRETE N° 11/2022

#### Arrêté restreignant et modifiant la circulation et le stationnement lors d'une manifestation

Le Maire de la Commune de TRAENHEIM

VU les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Route

VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

CONSIDERANT que la **Balade gourmande** aura lieu le samedi 21 mai 2022 à partir de 09h00 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

VU l'intérêt général ;

### A R R E T E

\*\*\*\*\*

Article 1: La circulation des véhicules sera interdite le **samedi 21 mai 2022** de 9 heures et ce jusqu'à minuit dans les voies suivantes : **Rue Principale** (du restaurant Loejelgücker au croisement de la Route du Vin), Rue des Usines, Rue Lieland. Ces rues restent cependant ouvertes à la desserte locale d'urgence.

Article 2: Pendant cette période, la circulation des véhicules sera déviée comme suit : Rue du Moulin, Rue du Clocher.

Article 3: Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes : Rue Principale (du restaurant Loejelgücker au croisement de la Route du Vin), Rue des Usines, Rue Lieland.

Article 4 : Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Article 5 : Mr le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

**Art. 9 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Strasbourg-Wolfisheim
- Monsieur le Responsable de la CTBR
- Monsieur le Responsable du Réseau 67
- Monsieur Le Président du Syndicat Viticole.

Arrêté certifié exécutoire en vertu de sa transmission en Sous-Préfecture.

A Traenheim le 17 mars 2022  
Viviane FRITSCH-TREBUS  
1<sup>ère</sup> Adjointe

